Exemples de Remboursement¹

Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) ³	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement Régime Local d'Alsace-Moselle	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge		
Hospitalisation								
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20 € (15 € en service psychiatrique)	0€	0€	20 € (15 €)	0€	0€		
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu (NC)	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	Selon contrat	Selon contrat		
Séjours avec actes lourds								
L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé								
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	BR – 24 €	24 €	0€	0 €		
Frais de séjour en secteur privé	835,60 €	835,60 €	811,60 €	24€	0€	0€		
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	100 % BR	0€	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat		
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	434 €	271,7 €	271,7€	0€	Selon contrat	Selon contrat		
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM- CO)	Honoraires libres	BR	100 % BR	0€	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	Selon contrat		
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	473€	271,7€	271,7€	0€	Selon contrat	Selon contrat		
Séjours sans acte lourd L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé								
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public								
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	80 % BR	20 % BR	0€	0€		
Frais de séjour en secteur public	3541€	3541€	2832,80€	708,20 €	0€	0€		

Version Régime Local d'Alsace Moselle du tableau CCSF annexé à l'Avis du CCSF du 11 mai 2021 – Lisibilité des contrats d'assurance complémentaire santé Mise à jour juin 2024

						iviise u jour juiii 2024
Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) ³	Remboursement AMO (Assurance maladie obligatoire)	Remboursement Régime Local d'Alsace-Moselle	Remboursement AMC (Assurance maladie complémentaire)	Reste à charge
Soins courants						
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	70 % BR – 2 €*	20% BR	10 % BR	2 € de participation forfaitaire*
Ex : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	30 €**	30 €**	19 €**	6€	3€	2 € de participation forfaitaire*
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	35 €**	35 €**	24,50 €**	7€	3,5 €	0€
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	37 €**	37 €**	23,90 €**	7,4 €	3,7 €	2 € de participation forfaitaire*
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	70 % BR – 2 €*	20% BR	10 % BR + dépassement si prévu au contrat	2 € de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	50 €	35 €**	24,5 €**	7€	Selon contrat	Selon contrat
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	54€	37 €**	23,90 €**	7,4 €	Selon contrat	Selon contrat
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM- CO)	Honoraires libres	BR	70% BR – 2€*	20% BR	10 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	2€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans	62 €	23€	16,1€	4,6 €	Selon contrat	Selon contrat
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	67 €	23€	14,1€	4,6 €	Selon contrat	Selon contrat
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	60% BR	30% BR	10 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Ex : achat d'une paire de béquilles	26,18 €	24,40€	14,64€	7,32 €	Selon contrat	Selon contrat

^{*} Depuis le 15 mai 2024, le montant de la participation forfaitaire s'élève à 2€.

^{**} Tarifs en vigueur issus de la convention médicale signée le 4 juin 2024 et publiée au JORF du 21 juin 2024

Version Régime Local d'Alsace Moselle du tableau CCSF annexé à l'Avis du CCSF du 11 mai 2021 – Lisibilité des contrats d'assurance complémentaire santé Mise à jour juin 2024

Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) ³	Remboursement AMO (Assurance maladie obligatoire)	Remboursement Régime Local d'Alsace-Moselle	Remboursement AMC (Assurance maladie complémentaire)	Reste à charge
Dentaire						
Soins et prothèses 100% santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	60%* BR	30%** BR	10% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€
Ex : pose d'une couronne céramo- métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (HBLD634)	500 €	120€	72€	36€	392 €	0€
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	60%* BR	30%** BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Ex : détartrage	43,38 €	43,38 €	26,03 €	13,01€	4,34 €	0€
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60%* BR	30%** BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Ex : couronne céramo-métallique sur molaires	557 €	120€	72€	36€	Selon contrat	Selon contrat
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100 % BR	0 €	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Ex : traitement par semestre (6 max)	707 €	193,50€	193,50€	0€	Selon contrat	Selon contrat
Optique						
Équipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	30 % BR	10 % BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€
Ex : Verres simples et monture	42,5 € (par verre) + 30 € (monture)	12,75 € par verre + 9 €	7,65€ par verre + 5,40 €	3,83 € par verre + 2,7 €	31,02 € par verre + 21,9 €	0€
Ex : Verres progressifs et monture	90 € (par verre) + 30 € (monture)	27 € par verre + 9 €	16,2 € par verre + 5,4 €	8,10 € par verre + 2,7 €	65,70 € par verre + 21,9 €	0€

Version Régime Local d'Alsace Moselle du tableau CCSF annexé à l'Avis du CCSF du 11 mai 2021 — Lisibilité des contrats d'assurance complémentaire santé Mise à jour juin 2024

Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) ³	Remboursement AMO (Assurance maladie obligatoire)	Remboursement Régime Local d'Alsace-Moselle	Remboursement AMC (Assurance maladie complémentaire)	Reste à charge
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	30 % BR	10 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
Ex verres simples + monture	110 € (par verre) + 146 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	0,015 € par verre + 0,015 €	Selon contrat	Selon contrat
Ex verres progressifs + monture	243 € (par verre) + 146 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	0,015 € par verre + 0,015 €	Selon contrat	Selon contrat
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
Forfait annuel	NC	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	Selon contrat	Selon contrat
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
Ex opération corrective de la myopie	NC	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	Selon contrat	Selon contrat
Aides auditives						
Équipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60% BR	30 % BR	10% BR + dépassement dans la limite des PLV	0€
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950€	400€	240€	120€	590 €	0€
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60% BR	30% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1582 €	400 €	240€	120€	Selon contrat	Selon contrat

Version Régime Local d'Alsace Moselle du tableau CCSF annexé à l'Avis du CCSF du 11 mai 2021 – Lisibilité des contrats d'assurance complémentaire santé Mise à jour juin 2024

- 1 : Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés
- 2: Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé
- 3: La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.
- 4 : Prix limite de vente

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie, le Régime Local d'Alsace-Moselle et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/)